



GL/AC/SB

Dammarie-lès-Lys, avril 2014

A l'attention de la direction des Achats

NOTE D'INFORMATION – MERCURE

Madame, Monsieur,

En tant que client de longue date, nous tenions à vous informer que la vente de thermomètres au mercure au sein de l'Union Européenne ne sera plus possible sans restriction.

En effet, depuis le 10 avril 2014 le règlement (UE) n° 847/2012 de la Commission Européenne du 19 septembre 2012 est entré en vigueur. A partir de cette date les thermomètres peuvent contenir du mercure uniquement s'ils sont destinés :

- « exclusivement pour les essais selon les normes qui prévoient l'utilisation de thermomètres au mercure ».

Cette règle temporaire sera valable jusqu'au 10 octobre 2017, passé ce délai, aucun thermomètre au mercure ne pourra être mis sur le marché au sein de l'UE.

Dorénavant cette information figurera sur nos offres et confirmations de commande. C'est pourquoi nous vous prions également d'informer vos clients de cette modification de la loi.

Bien sûr, STIL dispose d'un certain nombre de liquides thermométriques de remplacement, et presque tous les types de notre vaste gamme d'instruments peuvent être produits sans mercure.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute question,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. LUX", written over the printed name.

Gérard LUX
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. COURCOUX", written over the printed name.

Augustin COURCOUX
Responsable Commercial